

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2010

Révision: 20.04.2010

**1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** **CHALLENGE 700-HT**
- **Utilisation de la substance / de la préparation:**  
Produit chimique pour des utilisations diverses  
Produit pour la vaisselle
- **Producteur / Fournisseur:**  
N. Bucher AG  
Pfadackerstraße 9  
CH-8957 Spreitenbach  
Suisse  
Tel.: ++41-56 418 19 90  
Fax: ++41-56 418 19 99
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** info@nbucherag.com
- **Service chargé des renseignements :** Service Commercial
- **Renseignements en cas d'urgence :** Voir ci-dessus ou le centre prochain d'information toxicologique

**2 Identification des dangers**

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:** néant

**3 Composition/informations sur les composants**

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Préparation aqueuse

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 102-71-6	Triéthanolamine	< 30%
EINECS: 203-049-8		

**4 Premiers secours**

- **Indications générales:**  
Eloigner les vêtements contaminés par le produit.  
Amener les personnes à l'air frais.  
Ne pas laisser les personnes sans surveillance.  
Autoprotection du secouriste d'urgence.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver avec beaucoup de l'eau et du savon.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2010

Révision: 20.04.2010

**Nom du produit: CHALLENGE 700-HT**

(suite de la page 1)

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**  
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes nitriques (NOx)  
Ammoniac (NH<sub>3</sub>)  
Nitrosamines  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**  
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**  
Veiller à une aération suffisante.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**  
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.  
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**  
Assurer une aération suffisante.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Éviter chaque mélange avec des acides/produits contenant des acides en tout état de cause.  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.  
Observer valeurs sécurité (VME).  
Éviter chaque mélange avec des acides/produits contenant des acides en tout état de cause.  
Éviter le contact avec les yeux.  
Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Stockage conformément aux prescriptions légales.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

(suite page 3)

F

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2010

Révision: 20.04.2010

**Nom du produit: CHALLENGE 700-HT**

(suite de la page 2)

Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger contre le gel.

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Protection préventive de la peau par un onguent.
- **Protection respiratoire :**  
Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.  
Respecter des limites d'exposition.
- **Protection des mains :**  
Gants de protection  
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.  
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	bleu
<b>Odeur:</b>	douce
	ammoniaquée

(suite page 4)

F

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2010

Révision: 20.04.2010

Nom du produit: CHALLENGE 700-HT

(suite de la page 3)

<b>· Modification d'état</b>	
Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé
<b>· Point d'éclair:</b> non applicable	
<b>· Auto-inflammabilité:</b> Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
<b>· Danger d'explosion:</b> Le produit n'est pas explosif.	
<b>· Densité à 20°C:</b> 1,025 g/cm <sup>3</sup>	
<b>· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b> soluble	
<b>· pH à 20°C:</b> 9,8	

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter :**
  - Fortes agents d'oxydation
  - Agents de réduction
  - Acides
  - Nitrites
  - Agents nitrosants
- **Réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides.
- **Produits de décomposition dangereux :**
  - Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - Oxydes nitriques (NOx)
  - Ammoniac (NH<sub>3</sub>)
  - Nitrosamines

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

#### 102-71-6 Triéthanolamine

Oral	LD50	9000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irritation faible
- **des yeux :** Irritation faible
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
  - Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
  - En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2010

Révision: 20.04.2010

Nom du produit: CHALLENGE 700-HT

(suite de la page 4)

## 12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**

- **Toxicité aquatique :**

### 102-71-6 Triéthanolamine

EC50/16 h > 5000 mg/l (*pseudomonas putida*)

EC50/24 h 1920 mg/l (*daphnia*)

LC50/96 h > 10000 mg/l (*leuciscus idus*)

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**

- **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets:**

Le code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

- **Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer):**

- **Classe IMDG/GGVmer:** -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

- **Classe ICAO/IATA:** -

- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

## 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

- **Prescriptions nationales :**

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2010

Révision: 20.04.2010

**Nom du produit: CHALLENGE 700-HT**

(suite de la page 5)

**16 Autres données**

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**· Service établissant la fiche technique :**

C.S.B. GmbH                      Téléphone: +49-2151-652086-0  
Parkstrasse 29                  Téléfax: +49-2151-652086-9  
D-47829 Krefeld  
Allemagne

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

F